

*Pôle Culture, Tourisme, Sport et  
Actions Territoriales*

Conseil Exécutif du 24 mai 2012

**DÉLIBÉRATION N°140/2012**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LE CLUB PHILATÉLIQUE**

**LE CONSEIL EXÉCUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

- VU** la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** le rapport de présentation générale du Budget Primitif 2012 ;
- VU** la délibération n°112-2012 approuvant le Budget Primitif de la Collectivité pour l'exercice 2012 ;
- VU** la délibération n°79-2012 portant délégation d'attribution au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif et notamment son article 3 ;
- SUR** le rapport de son Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

**ARTICLE 1** : Le Conseil Exécutif Territorial décide d'attribuer à l'association Le Club Philatélique au titre de l'année 2012 une subvention de fonctionnement de 18 000 €. Cette somme concerne les opérations suivantes :

- 3 000 € forfaitaire pour les frais de fonctionnement, assurances pour les expositions extérieures ;
- 2 850 € forfaitaire pour le championnat américain à Cleveland ;
- 3 000 € forfaitaire pour le championnat canadien à Ottawa ;
- 5 700 € forfaitaire pour le championnat de France ;
- 2 000 € forfaitaire pour l'opération « Poitou-SPM » ;
- 1 450 € forfaitaire pour la participation à une manifestation à Sacramento.

**ARTICLE 2** : Le versement de la subvention interviendra par deux acomptes selon les modalités suivantes :

- 80 % à la signature de la présente délibération, soit 14 400 € ;
- Le solde, soit : 3 600 €, sur présentation du bilan d'activité et financier de l'année 2011 et sur présentation des justificatifs des dépenses réalisées par opération.

**ARTICLE 3** : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget territorial 2012 – Chapitre 65 - Nature 6574 – Fonction 91 (ligne de crédit 13029).

**Adopté**

6 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention(s)  
Membres du C.E : 8  
Membres présents : 5  
Membres votants : 6

**Le Président,**



**Stéphane ARTANO**

